

École secondaire La Voie

6755 rue Lavoie

Montréal, Qc

H3W2K8

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Date de révision : Janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
Philosophie de l'établissement	3
Droits et responsabilités	4
Établissement	4
Enseignant(e)s	5
Élèves.....	6
Parents/tuteurs légaux	7
Bonnes pratiques	8
Mauvaise conduite	9
Mesures à prendre en cas d'infraction	10
Liens avec les autres politiques	11
Liens avec la politique d'inclusion	11
Liens avec la politique linguistique.....	11
Liens avec la politique d'évaluation	11
Bibliographie	12
Annexes	13

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Notre politique d'intégrité repose sur la philosophie prônée par l'IB. Le développement des qualités du Profil de la communauté d'apprentissage, qui est au cœur du programme d'éducation intermédiaire, permet de mieux outiller l'élève et de lui permettre de devenir un individu ayant de l'intégrité, du raisonnement, un esprit de recherche et une bonne communication. L'enseignement de certaines approches d'apprentissage comme les compétences de la culture de l'information et de la communication peut contribuer à parfaire la compréhension de l'intégrité intellectuelle chez les élèves.

La politique d'intégrité se veut un outil pour que les élèves évoluent et deviennent des individus conscients de leur propre propriété intellectuelle et respectueux de la propriété intellectuelle d'autrui. L'intégrité devrait être perçue comme un ensemble de valeurs et de compétences permettant de promouvoir la propriété intellectuelle et la créativité de chacun ainsi que des pratiques éthiques dans le cadre des pratiques d'enseignement et des pratiques évaluatives. L'authenticité est une valeur véhiculée par le personnel de l'établissement comme attente auprès des élèves. L'établissement valorise les cinq grands principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle soit : l'honnêteté, la justice, l'équité, le respect et la responsabilité.

Énoncé de politique

Un des buts de notre établissement est de former des citoyens responsables. Une qualité fondamentale pour atteindre ce but est le respect des autres et cela passe, entre autres, par l'intégrité intellectuelle. Aujourd'hui, la place prépondérante des technologies rend encore plus importante la sensibilisation à l'intégrité intellectuelle étant donné le volume d'information facilement accessible aux élèves et facilement utilisable.

De plus, l'école La Voie est une école francophone multiethnique. Il peut parfois paraître ardu à nos élèves d'écrire des textes dans leurs propres mots. Il devient donc primordial d'établir l'importance fondamentale des concepts liés à l'intégrité et plus particulièrement des concepts d'authenticité et de propriété intellectuelle.

Objectifs de la politique d'intégrité

S'assurer que tous les élèves:

- comprennent ce que sont l'intégrité et la propriété intellectuelle, et savent en quoi consiste un travail authentique ;
- reçoivent des conseils sur les techniques d'étude, la rédaction, la façon d'effectuer des recherches et la façon de citer leurs sources ;
- comprennent ce qui constitue un cas de fraude (notamment un cas de plagiat, de collusion ou de mauvaise conduite lors d'un examen) ;
- connaissent les conséquences qu'entraîne le fait d'être reconnu coupable de fraude.

Droits et responsabilités

Établissement

Droits

- La direction de l'établissement a le droit de demander aux élèves qui fréquentent l'institution scolaire d'adopter des comportements intègres ;
- La direction demande également à ses membres du personnel de promouvoir des valeurs d'honnêteté et d'intégrité ;
- La direction de l'établissement a le droit d'intégrer à sa politique des sanctions en cas de plagiat ;
- La direction a le droit de valider un travail ou un examen d'un élève si un membre du corps enseignant suspecte un élève d'avoir plagié ;
- La direction doit faire appliquer la politique d'intégrité.

Responsabilités de la direction

- faire la promotion des bonnes pratiques et développer un environnement scolaire motivant qui incite les membres du milieu scolaire à agir de façon intègre et honnête ;
- communiquer clairement ce que constitue la mauvaise conduite et informer les élèves des conséquences auxquelles ils s'exposent en cas de mauvaise conduite ;
- s'assurer que la politique d'intégrité soit révisée annuellement, accessible et diffusée à tous.

Droits et responsabilités

Enseignant(e)s

Les enseignants se doivent de devenir des modèles d'intégrité et d'authenticité. Les élèves doivent pouvoir prendre exemple sur eux. L'enseignant exige de ses élèves des preuves d'intégrité donc il doit agir de manière intègre.

Droits

- Appliquer les sanctions concernant le plagiat intégrées à la politique d'intégrité intellectuelle ;
- exiger de ses élèves qu'ils fassent preuve d'honnêteté et d'intégrité ;
- faire partie du comité de rédaction de la politique d'intégrité.

Responsabilités

- Faire la promotion de l'intégrité et de l'authenticité ;
- connaître et appliquer les exigences de l'école en lien avec la présentation des travaux écrits et les conventions pour citer les sources et les référencer;
- enseigner aux élèves différents concepts liés à l'intégrité : citer des sources, identifier des sources fiables, le respect d'auteur non pas seulement dans des sources écrites, leur enseigner à reconnaître et respecter la création d'autrui, etc. ;
- expliquer ce qu'est un travail authentique et expliquer les exigences attendues et les sanctions possibles lors d'en manquement ;
- s'assurer que les élèves reçoivent l'enseignement de la méthodologie adaptée à leur niveau (utiliser le guide de méthodologie annexé à l'agenda);
- les enseignants s'assurent de citer leurs sources dans la production de documents écrits et dans les documents choisis pour l'enseignement et l'apprentissage;
- informer immédiatement la direction s'il advient qu'un élève soit soupçonné de plagiat (peu importe sa forme) ;
- valider l'authenticité du projet personnel d'un élève qui ne peut admettre en aucun cas une situation de plagiat.

Droits et responsabilités

Élèves

Les élèves inscrits au programme PÉI développent des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage et des compétences par le biais des approches d'apprentissage. Des aptitudes comme l'esprit de recherche, l'intégrité et le raisonnement contribuent à une meilleure compréhension des aspects liés au principe d'intégrité en milieu scolaire autant au niveau des comportements que dans la rédaction de travaux ou dans la passation d'un examen ou d'une épreuve ministérielle. Les aptitudes de communication et de connaissances donnent aux élèves des occasions d'apprendre comment démontrer son intégrité dans les travaux par la citation de sources et le référencement.

Droits

- Recevoir une éducation de qualité dans laquelle des aspects liés à l'intégrité sont enseignés ;
- rencontrer l'enseignant et la direction adjointe afin de comprendre ce qu'on lui reproche si jamais une accusation de plagiat est déposée afin d'éviter de se retrouver dans une situation semblable de nouveau ;
- faire appel de sa pénalité face au plagiat, s'il juge que l'accusation n'est pas fondée. Il devra alors faire la preuve de l'authenticité de son travail ou de son examen.

Responsabilités

- Acquérir des compétences et des techniques en matière de rédaction et de citation des sources. Il doit en faire l'application dans la réalisation de son travail ;
- s'assurer de la validité de ses sources, demander des clarifications à son enseignant au besoin ;
- consulter et utiliser le guide de méthodologie contenant les règles pour les citations et les références ;
- s'assurer de remettre des travaux authentiques en citant leurs sources, tout en respectant les échéances exigées par l'établissement ;
- s'assurer de réfléchir à la responsabilité et à la contribution de chaque membre d'une équipe tout en respectant et référençant le travail des autres.

Parents/tuteurs légaux

La collaboration des parents contribue à une meilleure compréhension du principe d'intégrité pour les élèves. Ils se doivent également de s'informer des principes et des règlements concernant l'intégrité. Ils peuvent également servir d'exemples et de modèles pour leurs enfants en discutant de l'importance de l'intégrité dans la vie en général.

Droits

- Avoir accès facilement à la politique d'intégrité pour pouvoir la consulter;
- avoir le droit de poser des questions aux membres de la direction et aux enseignants pour s'assurer de bien comprendre les règles méthodologiques reliées à l'authenticité des travaux et des sanctions en cas de plagiat.

Responsabilités

- Connaître et soutenir la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement scolaire ;
- connaître et respecter les règlements et les sanctions concernant le plagiat qui se retrouve dans la section du code de vie dans l'agenda de l'élève;
- soutenir l'élève dans son apprentissage;
- supporter l'établissement dans l'application de la politique d'intégrité intellectuelle;

Bonnes pratiques

Les enseignants proposent plusieurs activités concernant le respect de l'intégrité intellectuelle parce que cette dernière concerne tous les travaux que les élèves auront à créer durant leur parcours scolaire. En voici quelques exemples:

- Citer correctement ses sources pour toutes les formes utilisées (texte, images, etc.)
- L'appel de note et les références en bas de page.
- Comment citer ses sources lorsque l'élève utilise les technologies de l'information.
- Comment reconnaître les citations dans différentes formes de textes.
- Comment mentionner clairement sa participation à un travail d'équipe.
- Comment faire preuve d'intégrité lors de l'évaluation par les pairs et/ou de l'autoévaluation;
- Qu'est-ce que le plagiat?
- Situations de plagiat
- Comment éviter le plagiat?
- Les droits d'auteurs (principes et lois)
- Etc.

Mauvaise conduite

Définition d'un travail authentique

Un travail authentique répond aux exigences présentées dans le guide de méthodologie remis à tous les élèves. Un travail dans lequel l'élève présente ses propres idées et cite toutes les sources des idées ou des travaux d'autrui représente aussi un travail authentique.

Manquements à l'intégrité

L'organisation de l'IB définit la mauvaise conduite comme un comportement (qu'il soit délibéré ou fortuit) procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal au candidat qui l'adopte ou à tout autre candidat dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre candidat est également considéré comme un cas de mauvaise conduite. La mauvaise conduite est une infraction au présent règlement général. Elle peut notamment, mais non exclusivement, prendre les formes suivantes :

Fraude

- Le plagiat : Le candidat présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes ;
- La collusion ou reproduction : Le candidat contribue à la mauvaise conduite d'un autre candidat, par exemple en autorisant qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation ;
- Divulgation : Divulgation d'informations à un autre élève ou réception d'informations en provenance d'un élève relativement au contenu d'une épreuve dans les 24 heures qui suivent la fin de l'épreuve ;
- Tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un candidat ou entraînant des conséquences sur les résultats d'un autre candidat.

LES ÉTAPES À SUIVRE DE LA PART DE L'ENSEIGNANT ET DE LA DIRECTION

Étape 1 : Donner des consignes claires sur le travail attendu des élèves;

Étape 2 : Établir un constat de méconnaissance ou de fraude adapté au niveau de l'élève;

Étape 3 : Compléter le formulaire de constatation de plagiat lors d'une rencontre avec l'élève (voir formulaire en annexe P165) et le remettre à la direction;

Étape 4 : Informer les parents (la direction);

Étape 5 : Former, dans le cas d'un recours, un comité d'appel de décision.

SANCTIONS

Dans le cas d'une méconnaissance des règles de la part de l'élève (faute commise AVANT l'enseignement de la méthodologie):

- l'enseignant devra expliquer à l'élève l'erreur commise et lui mentionner que s'il commet la même erreur une fois la méthodologie enseignée, son travail sera considéré comme un plagiat.

Dans le cas d'une fraude commise de la part de l'élève APRÈS l'enseignement de la méthodologie (notions enseignées relatives au plagiat et à l'intégrité intellectuelle):

- lors d'une première infraction, l'élève obtient un 0 à l'évaluation dans le bulletin, mais devra reprendre le travail selon les exigences et rédiger une réflexion sur l'intégrité intellectuelle (mention dans le dossier de l'élève);
- lors d'une deuxième infraction durant sa scolarité: l'élève obtient un 0 à l'évaluation dans le bulletin, mais devra reprendre le travail selon les exigences et sera suspendu à l'interne (mention dans le dossier de l'élève);
- lors d'une troisième infraction durant sa scolarité: l'élève obtient un 0 à l'évaluation dans le bulletin, mais devra reprendre le travail selon les exigences et sera suspendu à l'externe (mention dans le dossier de l'élève).

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

Les élèves qui éprouvent des difficultés et bénéficient de support matériel, de temps supplémentaire, de soutien professionnel ou autres sont soumis aux mêmes règles concernant l'intégrité que ce soit au niveau de l'éducation, d'un travail authentique qu'au niveau des sanctions. L'intégrité intellectuelle c'est l'affaire de tous les élèves. Chacun doit recevoir une éducation autour du principe d'intégrité intellectuelle.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

La politique d'intégrité soutient le déploiement de la politique linguistique au quotidien par différents mécanismes et outils. La politique linguistique valorise l'exploration d'œuvres, la découverte de la littératie et l'utilisation de différentes conventions linguistiques uniformisées au sein de l'établissement. À travers ces volets, les élèves sont sensibilisés et informés au respect de la propriété intellectuelle d'autrui, à la notion de droits d'auteurs et à l'authenticité de création des œuvres.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

L'intégrité s'applique dans tous les comportements adoptés par les élèves et les enseignants que ce soit en évaluation sommative que formative.

La politique d'intégrité est étroitement liée à la politique d'évaluation en cas de mauvaise conduite en spécifiant les attentes envers l'intégrité et les mesures prévues en cas de mauvaise conduite. L'authenticité et la créativité dans la production de travaux ou œuvres sont fortement encouragées par l'ensemble de l'équipe enseignante

Bibliographie

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Programme du diplôme, Intégrité en milieu scolaire*, Cardiff, Organisation du Baccalauréat International, 2009, 90 p.

BACCALAUREAT INTERNATIONAL. *Le Programme d'éducation intermédiaire : Des principes à la pratique*, 2017, 85 pages.

BACCALAUREAT INTERNATIONAL. *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, 2020, 50 pages.

CSSMI, POLYVALENTE DES DEUX-MONTAGNES. **La politique d'intégrité**, 2014, révisé en 2019 et 2022

CSLAVAL, **Politique d'intégrité**, EEIL, consultée en ligne
https://eeil.cslaval.qc.ca/files/article/2403/Politique_integrite_intellectuelle_EEIL_-2021-2022.pdf

Extrait de l'agenda

Travaux scolaires

Tout travail scolaire doit être fait selon les normes fixées par les enseignants et doit être remis dans les délais prévus.

Plagiat

L'échange de réponses, l'utilisation du matériel interdit lors d'un examen seront sanctionnés (gradation des moyens lors des interventions de la direction) tout comme la reproduction intégrale ou partielle de travaux à partir de documents trouvés via internet ou autres sources.

2. Les règles en matière de références, citation et bibliographie sont regroupées dans un **guide méthodologique** qui est intégré à l'agenda des élèves.

Extrait du guide méthodologique de l'école La VoieCITATIONS ET RÉFÉRENCES¹

Quand dois-tu citer les sources que tu as utilisées ?

- Quand tu rapportes mot à mot ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit;
- Quand tu paraphrases, c'est-à-dire quand tu mets dans tes propres mots ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit;
- Quand tu intègres des photographies, images, données statistiques, graphiques dans un document;
- Que la source soit un document publié ou non publié;
- Que la source utilisée soit un document imprimé ou disponible sur internet;
- Que la source utilisée soit protégée par le droit d'auteur ou du domaine public;

¹ Service des bibliothèques de l'UQAM, version adaptée par la Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal, [Citation d'un extrait de phrase et paraphrase](http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/evaciter2.html), [en ligne], 2011. [http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/evaciter2.html], (février 2011).

Comment faire une citation ?

A. Tu peux faire ce qu'on appelle un appel de note. Tout d'abord, la citation courte doit être accompagnée de guillemets. L'appel de note se place en exposant, après la ponctuation finale de la citation mais avant les guillemets de fin de citation. L'appel de note renvoie à la référence placée au bas de la page ou en fin de texte.

Exemple

Séralini explique ce que sont les OGM : « Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment.¹ »

1. Gilles-Éric Séralini, *Ces OGM qui changent le monde*, Paris, Flammarion, 2004, coll. « Champs », p. 53.

B. Tu peux aussi utiliser la référence abrégée, inscrite entre parenthèses;

La liste des références complètes doit ensuite être donnée à la fin du document dans une bibliographie.

Exemple

Séralini explique ce que sont les OGM : « Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment. » (Séralini, 2004, p. 53)

PRÉSENTER UNE BIBLIOGRAPHIE^{1,2}

Livres

NOM, prénom de l'auteur. Titre de l'ouvrage. Titre de la collection et numéro s'il y a lieu. Lieu de la publication : Maison d'édition, Année de publication, nombre de pages.

Exemple

JUEZ, Jean-Paul. L'emploi des jeunes en France. Coll. « Que sais-je », no 3104. Paris : Presses universitaires de France, 1996, 127 p.

¹ Service des bibliothèques de l'UQAM, version adaptée par la Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal, Présenter sa bibliographie, [en ligne], 2011. [http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/evaciter2.html], (février 2011)

² École Lucien-Pagé, Guide méthodologique, [en ligne], 2006. [www2.csdm.qc.ca/LPage/images/Guide%20metho.pdf], (février 2011)

Articles de journal

NOM, prénom de l'auteur. « Titre de l'article ». Nom du journal (en italique), date, la page de l'article.

Exemple

THIBAudeau, Marc. « Plus instruites mais moins rémunérées : le sexisme perdure sur le marché du travail ». *La Presse*, 1999, 15 août, p. A1.

Articles de revue

NOM, prénom de l'auteur. « Titre de l'article ». Nom de la revue (en italique), volume x, numéro y, mois et année, les pages de l'article.

Exemple

BLANCHET, S. « Gestion du stress ». *Entreprendre*, Vol.12, no 2, avril 1999, pp.49-50.

Sites internet

Organisme ou Auteur. Nom du site, [support], date de mise à jour. [adresse Internet], (date de la consultation).

Exemple

LECLERC, J. Langues du monde, [en ligne], 2000.
[http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/Langues/acces_languesmonde.htm], (13 mai 2006).



SANCTION DES ÉTUDES
DÉCLARATION DE PLAGIAT *

NOM DE L'ÉLÈVE

PRÉNOM

CODE PERMANENT

CODE ÉCOLE

[7 , 6 , 2] - []

MATIÈRE

CODE

GROUPE

DATE DE L'ÉPREUVE (AAAA-MM-JJ)

Nous déclarons que l'élève ci-haut mentionné(e) _____

SIGNATURE DU SURVEILLANT

SIGNATURE DE LA DIRECTION

* On trouvera la procédure de traitement des cas de plagiat dans :
ADAGIO → Organisation scolaire → Sanction des études → Plagiat/absence.

Retourner ce formulaire à :

Chantal Léveillé
Commission scolaire de Montréal
Services éducatifs - Sanction des études
Code courrier 370 - 000